



Conditions de l'opération plan de relance courtage #Saison2 organisée par ECA Particuliers

Période : du 1er Septembre au 31 Décembre 2020.

1. OPERATION RELANCE COVID :

Dans le cadre de ce contexte particulier, nous avons décidé de mettre en place des mesures anti-crise covid-19 à destination de nos futurs clients.

1. Réduction tarifaire de -10%

Le produit santé SERENISSIME bénéficie d'une remise de 10% sous les conditions suivantes :

- 1.1 Devis réalisé sur la période de l'opération (1er Septembre au 31 Décembre 2020)
- 1.2 Souscription réalisée sur cette même période
- 1.3 Statut contrat réalisé avant la fin de l'opération
- 1.4 Réduction appliquée sur toute la durée de vie du contrat
- 1.5 Date d'effet possible jusqu'au 1er janvier 2021

2. Une sur-commission de +10%*

Une sur-commission de +10% est attribuée aux courtiers pour la vente des produits prévoyance Assuraxi et Assurospi :

- 2.1 Devis réalisé sur la période de l'opération (1er Septembre au 31 Décembre 2020)
- 2.2 Souscription réalisée sur cette même période
- 2.3 Statut contrat réalisé avant la fin de l'opération

**Sous conditions, contactez votre Déléguée Régionale pour connaître le détail des modalités de l'opération.*